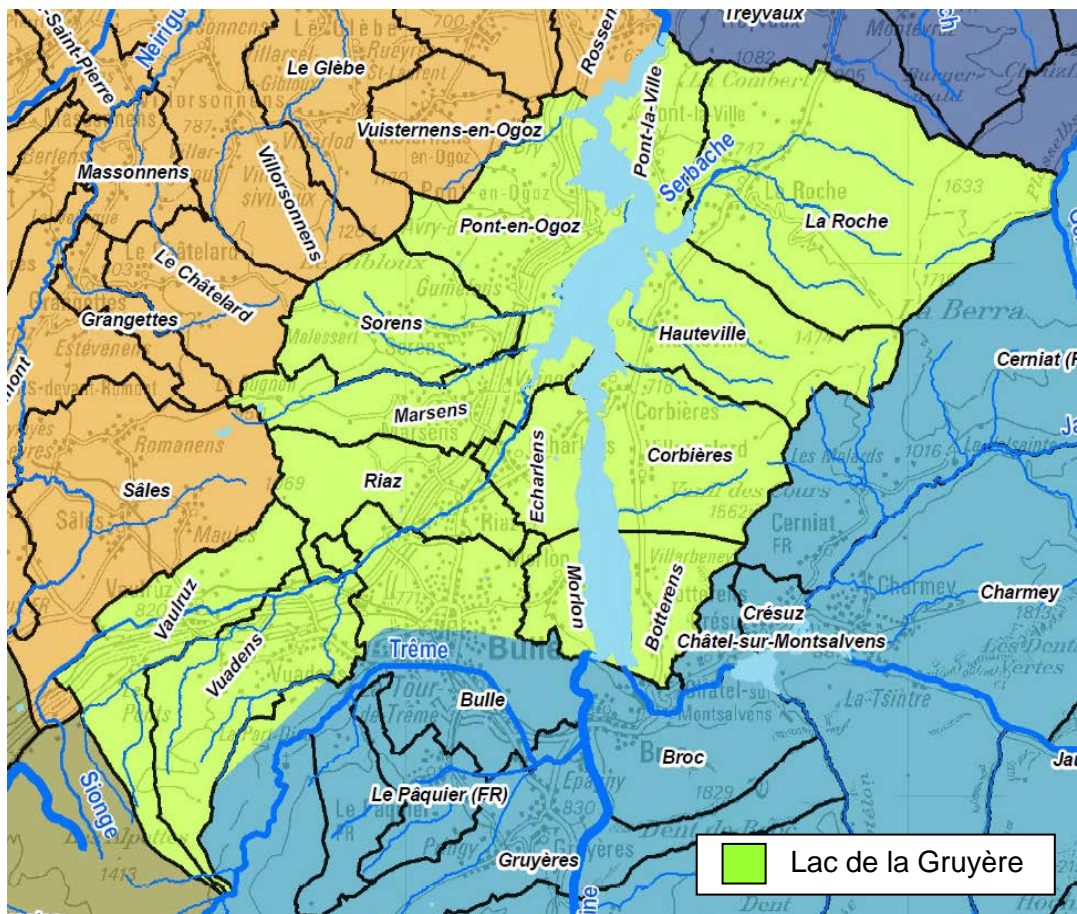




Mise en œuvre de la LCEaux

Proposition de bassins versants Bassin versant LAC DE LA GRUYÈRE



Nombre de communes	14
Nombre d'habitants	30'000
Surface du BV	130 km ²
Langue	français

Introduction

Conformément à la loi cantonale du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux), la gestion des eaux devra se faire à l'avenir par bassin versant (BV). Par gestion des eaux, on entend toutes les mesures liées à la protection des eaux superficielles et souterraines, à l'utilisation des eaux ainsi qu'à l'aménagement des cours d'eau et des lacs. La gestion des eaux potables n'est actuellement pas intégrée à la présente démarche.

A l'intérieur des bassins versants, les communes seront appelées à collaborer, afin de gérer leurs eaux. Elles devront ensemble établir un plan directeur de bassin versant. Ce dernier, basé sur l'analyse de la situation initiale, fixera les objectifs et les principes généraux de la gestion des eaux pour une période de dix ans. Il permettra de coordonner les mesures à prendre entre les communes ou autres organisations administratives locales.

A l'intérieur des bassins versants, les communes devront se regrouper et s'organiser pour au minimum élaborer et financer le plan directeur de bassin versant. Toutefois la collaboration pourrait être plus étendue si les communes le désirent.

Description du découpage

Les critères qui ont prédominé pour la délimitation de ce bassin versant sont l'hydrographie et l'épuration des eaux. Ce BV recouvre presque entièrement les BV hydrographiques de tous les affluents du lac de la Gruyère, hormis la Jogne et la Sarine. Du point de vue de l'épuration des eaux, ce BV correspond à celui de la station d'épuration (STEP) de Vuippens. Bien que raccordée sur la STEP de Broc, la commune de Botterens est intégrée au BV LAC DE LA GRUYERE afin que le découpage s'harmonise avec celui du plan de fusion des communes élaboré par le Préfet.

Tableau de synthèse

Bassins versants hydrographiques	communes du BV													
	Corbières	Hauteville	La Roche	Pont-la-Ville	Echarlens	Bulle	Vaulruz	Vuadens	Marsens	Riaz	Pont-en-Ogoz	Sorens	Morlon	Botterens
Serbache														
Sionge														
Haute Sarine														
Jogne														
Autres affluents Lac de la Gruyère														
Gérine														

communes touchant aux bassins versants hydrographiques principaux du BV Lac de la Gruyère
 communes touchant aux bassins versants hydrographiques principaux d'autres BV de gestion des eaux

Stations d'épuration (STEP)	communes du BV													
	Corbières	Hauteville	La Roche	Pont-la-Ville	Echarlens	Bulle	Vaulruz	Vuadens	Marsens	Riaz	Pont-en-Ogoz	Sorens	Morlon	Botterens
Vuippens *														
Broc *														

communes raccordées à des STEP se situant dans le BV Lac de la Gruyère (état 2012)
 communes raccordées à des STEP se situant dans un autre BV de gestion des eaux (état 2012)
 idée de raccordement futur
 * STEP actives si toutes les idées de raccordements étaient mises en oeuvre

Entreprises d'endiguement	communes du BV													
	Corbières	Hauteville	La Roche	Pont-la-Ville	Echarlens	Bulle	Vaulruz	Vuadens	Marsens	Riaz	Pont-en-Ogoz	Sorens	Morlon	Botterens
Aergera Höllbach														
IBS Sense Oberland														
Sionge														
Trême														
Diron														

communes participant à des entreprises d'endiguement agissant principalement dans le BV Lac de la Gruyère
 communes participant à des entreprises d'endiguement agissant principalement dans d'autres BV

Discussion

Les coordinations qui pourraient être envisagées sont les suivantes:

- > Pour de projets concernant l'embouchure de la Sarine dans le lac de la Gruyère ainsi que son exutoire, une coordination avec les BV limitrophes pourrait être utile (embouchure: SARINE-JOGNE, exutoire: GLÂNE-NEIRIGUE, GÉRINE).
- > Plusieurs communes du BV de la rive gauche du lac de la Gruyère font actuellement partie de l'entreprise d'endiguement de la Sionge et/ou de la Trême, qui concernent aussi les BV SARINE-JOGNE, HAUTE BROYE, GLÂNE-NEIRIGUE et VEVEYSE. Pour des projets concernant ces deux cours d'eau, une collaboration entre les BV concernés pourrait s'avérer utile.
- > La commune de la Roche fait actuellement partie du syndicat à buts multiples Aergera-Höllbach et de l'IBS Sense Oberland (entreprises d'endiguement) qui recouvrent aussi une partie d'un ou plusieurs des BV suivants: GÉRINE, SARINE-JOGNE et HAUTE SINGINE. Pour des projets concernant des cours d'eau qui traversent ou longent plusieurs BV, une collaboration entre les BV concernés pourrait s'avérer utile.
- > Le découpage de la commune de Bulle se fait selon la délimitation des BV des deux STEP auxquelles Bulle est raccordée (Broc et Vuippens). La commune de Bulle doit coordonner ses implications dans les deux BV de gestion des eaux auxquels elle appartient (LAC DE LA GRUYÈRE et SARINE-JOGNE). En ce qui concerne l'assainissement ainsi que l'entretien de la Sionge et de la Trême, une coordination est actuellement déjà nécessaire et peut servir de base pour le futur.
- > La commune de Botterens est raccordée à la STEP de Broc. Une collaboration étroite entre les communes raccordées à la même STEP est nécessaire.

Renseignements

—

Service de l'environnement SEn
Section protection des eaux

Rte de la Fonderie 2, 1701 Fribourg

T +26 305 37 60, F +26 305 10 02

Service des ponts et chaussées SPC
Section lacs et cours d'eau

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +26 305 37 37, F +26 305 37 38

Août 2013

—